

2. Mesures destinées à améliorer le mécanisme de consentement préalable

Décision : BC-16/2 : Mesures destinées à améliorer le mécanisme de consentement préalable

Contexte :

La Conférence des Parties a décidé de créer un petit groupe de travail intersessions, ouvert à toutes les Parties, en assurant une répartition équitable des cinq groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies, qui sera chargé de recenser les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du mécanisme de consentement préalable prévu par la Convention de Bâle, ainsi que les meilleures pratiques, méthodes possibles et initiatives propres à en améliorer le fonctionnement. Le ou les pays chefs de file ou, à défaut, le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources et en consultation avec le petit groupe de travail intersessions, d'établir un rapport sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du mécanisme de consentement préalable et sur les meilleures pratiques, méthodes possibles et initiatives propres à en améliorer le fonctionnement, ainsi que sur les options envisageables pour avancer, pour examen par le Groupe de travail à composition non limitée à sa quatorzième réunion.

Suivi :

	Demande d'information	Répondants	Dates limites de communication des informations
(a)	Les Parties et les observateurs sont invités à désigner des experts possédant des connaissances et des compétences spécialisées pertinentes en matière de mise en œuvre du mécanisme de consentement préalable pour participer au petit groupe de travail intersessions.	Parties Observateurs	30 septembre 2023
(b)	Les Parties sont invitées à envisager de jouer un rôle de chef de file dans le cadre des activités.	Parties	30 septembre 2023
(c)	Les Parties et autres sont invités à soumettre au Secrétariat des informations sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du mécanisme de consentement préalable et sur les meilleures pratiques, méthodes possibles et initiatives propres à en améliorer le fonctionnement.	Parties Autres intéressés	30 septembre 2023

Personne de contact : *(Amendé le 1 septembre 2023)*

Mme Tatiana Terekhova, courriel : tatiana.terekhova@un.org.